

Avenant au règlement intérieur de la Bibliothèque de Peyrolles-en-Provence.

CONDITIONS DE PRET DES VIDEOCASSETTES ET DES DVD VIDEO

1. Le service est exclusivement réservé aux lecteurs inscrits à la bibliothèque municipale.
2. Les conditions de prêt sont les suivantes :
 - pour les particuliers:
1 document par famille pour une durée d'une semaine
3. En cas de perte ou de détérioration abusive, l'emprunteur devra rembourser le ou les documents concernés.
Attention : le prix payé par la bibliothèque n'est pas le prix public. Ce prix comprend aussi les droits de prêt et/ou de consultation sur place et peut être de plusieurs fois supérieur au prix public.
Pour cette raison, la Bibliothèque ne pourra accepter le remplacement du document mais uniquement son remboursement.
4. La bibliothèque a acquitté des droits spécifiques, de prêt, de consultation sur place ou les deux :
 - pour le droit de prêt ces vidéogrammes sont destinés à des particuliers pour une utilisation privée dans le cadre du cercle de famille. Toute consultation même individuelle hors du cercle de famille est strictement interdite,
 - le droit de consultation sur place permet de visionner ces vidéogrammes dans les locaux de la bibliothèque. L'utilisation collective est donc illicite dans les locaux ne relevant pas de la bibliothèque.
5. Toute duplication totale ou partielle des vidéocassettes ou DVD vidéo est rigoureusement interdite sous peine de poursuites judiciaires.
6. Les vidéocassettes doivent être rendues «réembobinées». L'utilisateur doit s'assurer du bon état du support et de sa présence dans le boîtier avant la restitution du document.
7. L'emprunteur signe ce document, attestant qu'il a pris connaissance du présent règlement et des conseils d'utilisation.

Fait à _____ le _____

Nom _____

Prénom _____

Signature précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé»